Changement climatique: dimension énergétique, préparation de la Conférence de Kyoto, Décembre 1997

1997/2104(COS) - 29/10/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité économique et social s'est intéressé à plusieurs reprises aux stratégies de réduction des émissions de CO2 et d'autres gaz à "effet de serre". Le Comité souligne que la politique climatique est une politique de dimension mondiale. Il estime que l'UE devrait mener des négociations avec les Etats-Unis et le Japon avant la conférence de Kyoto. Le Comité a cependant le sentiment que les fondements scientifiques des prévisions dont découlent les objectifs prévisionnels de la Commission en matière climatique sont très minces et devraient être étoffés, principalement en ce qui concerne la relation entre croissance économique et consommation d'énergie, les effets des innovations technologiques et les objectifs à fixer pour d'autres gaz à incidence climatique que le CO2. Le Comité fait remarquer qu'une politique climatique ne peut être mise en oeuvre sans une intégration des objectifs en matière climatique dans d'autres politiques. A ce titre, le rôle de la politique des transports devrait être mis davantage en valeur. Eu égard aux programmes SAVE et ALTENER, le CES considère que le plan d'action pourrait être complété par des réglementations du type de celles qui ont été adoptées dans certains Etats membres (par exemple "non fossil fuel obligation", l'obligation d'employer du combustible non fossile, ou l'obligation d'utiliser de l'électricité produite par des énergies renouvelables). Le Comité estime que l'on ne peut par conséquent renoncer à utiliser également l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables, si l'on veut parvenir à une réduction importante des émissions de CO2. Toutefois, le recours - éventuellement accru - à l'énergie nucléaire présuppose que soient réglés les problèmes de sécurité et de traitement des déchets. Le Comité économique et social souhaiterait collaborer à la préparation du plan d'action pour la mise en oeuvre des accords en matière de politique climatique dans l'UE.